

Garderie pour ceux qui n'ont pas d'alternative ces jeudi 12 et vendredi 13 novembre

Une suspension des leçons est prévue les 12 et 13 novembre. Pour ces deux journées, il est demandé aux parents de garder au maximum leurs enfants à la maison ou de trouver des alternatives de garde n'impliquant pas des personnes à risque.

Pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde, un service de garderie est mis en place.

Chaque réseau organise son service de garde, ce message s'adresse donc uniquement aux parents dont les enfants fréquentent habituellement nos écoles communales.

Pour bénéficier de ce service il est nécessaire de s'inscrire en adressant vos demandes par mail au service enseignement à l'adresse enseignement@ath.be au plus tard le mercredi 11/11 à 14h.

Voici les modalités pratiques pour les deux jours

Les enfants scolarisés en maternelle seront accueillis à l'école communale des Pinsons (Avenue des Sorbiers, 32A, 7800 Ath) et les enfants scolarisés en primaire seront accueillis à l'école communale Georges Roland (Rue Hennepin 12, 7800 Ath)

La garderie sera assurée de 7h à 18h.

Merci de prévoir des collations, boissons en suffisance ainsi que le repas de midi.

Concernant les tarifs, la gratuité sera appliquée sur présentation d'une attestation de l'employeur. Si les parents ne fournissent pas d'attestation, nous appliquerons le tarif suivant : 4 euros/jour/enfant.

Nous vous demandons de fournir aux accueillantes le matin, l'attestation de l'employeur.

Nous vous rappelons les mesures covid en vigueur

Si l'enfant est malade il doit rester à domicile et ne peut pas fréquenter l'accueil s'il présente :

- un des symptômes majeurs de la fièvre, toux, des difficultés respiratoires, des douleurs thoraciques, une perte de goût ou d'odorat.
- deux des symptômes mineurs suivants : Ecoulement ou encombrement nasal (rhinite), des maux de gorge, grosses fatigues, anorexie, diarrhée aqueuse, myalgies, maux de tête.

L'opérateur d'accueil se réserve le droit de demander aux parents un certificat médical de bonne santé en cas de manifestation de symptômes évoqués ci-dessus.

La personne amenant l'enfant ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19. Lors de l'arrivée et du départ, le parent doit porter un masque, respecter les mesures de distanciation physique et ne pas rester devant le bâtiment avec d'autres parents.

Le Service Enseignement reste à votre disposition par sms ou par mail : 0476/94.61.80. ou [en
seignement@ath.be](mailto:enseignement@ath.be)